



DECORATIVE SURFACES SYSTEMES,
ZAC de l'Église, bâtiment C,5003 rue Principal,
60120 LE CROCC, FRANCE.

Tel : +33631555344

Fixe : +33986732401

1/01/2021

Le statut réglementaire pour le contact des aliments et d'eau potable

Cher client,

En réponse à votre demande du sujet ci-dessus, nous pouvons vous informer que toutes les substances et additifs rajoutés dans la composition des produits de :

- **DSS Art Resin**
- **DSS Crystal Cast**

sont inclus dans la liste positive pour les revêtements dans la liste positive des revêtements organiques en contact avec l'eau potable de la Directive Européenne pour l'évaluation sanitaire des revêtements organiques en contact avec l'eau potable (Directive de revêtements) dans l'Annexe I de la Commission Réglementaire (EU) No. 10/2011 du 14 Janvier 2011, relatifs aux matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les aliments.

Le tableau ci-dessous fournit un aperçu des monomères, substances et additifs utilisés dans la composition du produit mentionné ci-dessus. Le produit époxy ensemble avec le numéro CAS, le numéro de référence PM, restrictions et statut par rapport à la réglementation / directive susmentionnée.

Substances

Product	CAS Reg #	PM/Ref #	Restriction	Regulation
Benzyl alcohol	0000100-51-6	13150	DWPLLOTC = 0.5 mg/l	COMMISSION REGULATION (EU) No. 10/2011- Annex I, Table 1 European Coating Guideline-Annex 1; Part 1. List of assessed Substances
3-Aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine (isophoronediamine)	0002855-13-2	12670	SML(T) = 6 mg/kg DWPLL = 300 µg/l	COMMISSION REGULATION (EU) No. 10/2011- Annex I, Table 1 European Coating Guideline-Annex 1; Part 1. List of assessed Substances
Trimethyl-1,6-hexanediamine	0025513-64-8 (25620-58-0)	22331 (15355)	SML(T) = 0.05 mg/kg DWPLL = 2.5 µg/l	COMMISSION REGULATION (EU) No. 10/2011- Annex I, Table 1 European Coating Guideline-Annex 1; Part 1. List of assessed Substances
Epichlorohydrin	0000106-89-8	14570 16750	QM = 1 mg/kg Dans le produit fini SML = ND (DL=0.01 mg/kg) Vérification de la conformité par teneur résiduelle par surface de contact alimentaire (QMA) en cas de réaction avec un aliment ou un simulant DWPLL = 0.1 µg/l	COMMISSION REGULATION (EU) No. 10/2011- Annex I, Table 1 European Coating Guideline-Annex 1; Part 1. List of assessed Substances
2,2-bis(4-hydroxyphenyl)propane (Bisphenol A)	0000080-05-7	13480 13607	SML(T) = 0.05 mg/kg DWPLL = 30 µg/l	COMMISSION REGULATION (EU) No. 10/2011- Annex I, Table 1 European Coating Guideline-Annex 1; Part 1. List of assessed Substances
2,2-bis(4-hydroxyphenyl)propane bis-(2,3-epoxypropyl)ether (BADGE)	0001675-54-3	13510 13610	SML(T) = 9.0 mg/kg Conformément au règlement de la Commission (EC) No 1895/2005 DWPLL = 450 µg/l	COMMISSION REGULATION (EU) No. 10/2011- Annex I, Table 1 Commission Regulation (EC) No 1895/2005 European Coating Guideline-Annex 1; Part 1. List of assessed Substances

Dans le domaine des matériaux en contact avec l'eau potable, il n'existe pas encore de législation européenne harmonisée et les matériaux finis sont soumis à l'approbation des autorités compétentes des États membres / laboratoires certifiés. En règle générale, les substances évaluées pour une utilisation dans les plastiques en contact avec les denrées alimentaires en vertu du règlement (UE) 10/2011 sont également autorisées pour une utilisation dans les applications d'eau potable, mais avec des restrictions différentes (Limite de liste positive pour l'eau potable = DWPLL).

Les réglementations applicables doivent être consultées pour obtenir des détails complets sur les articles finis / revêtements de surface. Veuillez noter qu'il est de la responsabilité des fabricants de matériaux en contact avec les denrées alimentaires, de revêtements de surface et d'articles ainsi que les conditionneurs alimentaires industriels de s'assurer que ces produits, dans leur utilisation réelle, sont conformes aux exigences imposées.

J'espère que ces informations vous seront utiles dans votre utilisation de notre produit. Pour plus d'informations, veuillez nous envoyer un courriel à info@dssfrance.fr

Cordialement,

Florin Cioara,

CEO Decorative surfaces systemes

Notice : Aucune liberté de tout brevet ou autre droit de propriété intellectuelle appartenant à DSS ou à d'autres ne doit être déduite. DSS n'assume aucune obligation ou responsabilité pour les informations contenues dans ce document. Les informations fournies ici sont présentées de bonne foi et sont basées sur les meilleures connaissances, informations et croyances de DSS. Étant donné que les conditions d'utilisation dans les installations autres que DSS sont hors du contrôle de DSS et que les exigences gouvernementales peuvent différer d'un endroit à un autre et peuvent changer avec le temps, il est de la seule responsabilité de l'acheteur de déterminer si les produits DSS sont appropriés pour l'utilisation de l'acheteur et de garantir le lieu de travail, l'utilisation et les pratiques d'élimination de l'acheteur sont conformes aux exigences gouvernementales applicables. Par conséquent, DSS n'assume aucune obligation ou responsabilité pour l'utilisation de ces matériaux et n'offre aucune garantie, expresse ou implicite. L'utilisateur des informations fournies est seul responsable du respect des exigences gouvernementales applicables.

AUCUNE GARANTIE N'EST DONNÉE. TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER SONT EXPRESSÉMENT EXCLUES.